

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed -
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –
Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET
Bertrand - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine -
DELCAMBRE Chantal – DEVRED Sylvain

Absents avant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame CASPERS Mauricette
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Excusés :

Madame MARTIN Nuccia - Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

SIA – RECTIFICATION DE PROPRIETE – FOYER LES JOURS HEUREUX

Madame le Maire indique qu'il a été mis en évidence un empiètement du Foyer Les Jours Heureux sis 490 rue de Beaumont à GUESNAIN sur la parcelle cadastrée section AE n° 344 propriété de la commune pour une surface de 14 m2 d'après arpentage.

La commune de GUESNAIN occupe un terrain propriété de la SIA en nature de voirie d'accès au foyer et d'espaces verts entretenu par la commune , cadastré AE n° 343 pour une surface de 308 m2 d'après arpentage.

Pour permettre la régularisation, elle propose une cession par SIA habitat de la parcelle cadastrée AE n° 343 à la commune à l'euro symbolique et une acquisition par la société SIA habitat de la parcelle cadastrée AE 344 à la commune de GUESNAIN à l'euro symbolique.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu l'avis des Domaines en date du 30 juin 2022,
Vu l'avis des Domaines en date du 29 juin 2022,
Vu le plan de division
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- *accepte la vente de la parcelle cadastrée AE n° 344 pour 14 m2 par la société SIA habitat à l'euro symbolique selon l'avis des Domaines en date du 30 juin 2022.*
- *Accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n° 343 pour 308 m2 à la société SIA habitat à l'euro symbolique selon l'avis des Domaines en date du 29 juin 2022.*
- *Autorise Madame le Maire à intervenir à la signature des actes notariés et à toutes pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.*
- *Dit que les frais d'acte seront à la charge de SIA habitat. La rédaction des actes de vente sera confiée Me BEAUVALOT.*

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,
Gaston LAMBERT*

